

## Objectifs de la technique

- Réduire la pression des adventices avant les opérations de semis. Le but est d'éviter toute concurrence directe avec la culture dès lors que l'implantation est réalisée.
- Diminuer le stock semencier sur le long terme des sols cultivés. Pour être efficace, les pratiques de faux-semis doivent être réalisées annuellement.



## Bénéfices attendus

	Intérêt (objectif)	Avis d'experts
<b>Lutter contre la flore adventice des cultures à une période où le sol n'est pas occupé</b>	Diversifier les leviers agronomiques dans la gestion des adventices	Choisir des outils pertinents (matériel adapté au travail superficiel type herse magnum). L'idéal est le travail sur les 2 premiers cm du sol afin de créer un « lit de semences » favorable à la germination.
<b>Réduire le stock semencier</b>	Obtenir avant le semis de la culture un lit de semences le moins riche en graines d'adventices.	Avant céréales d'hiver, la réalisation d'1 ou 2 faux-semis fin septembre et/ou en octobre est recommandée pour réduire une pression graminée. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Combinée à un retard de date de semis, la technique du faux-semis peut réduire une population de vulpins avant le semis d'un blé tendre d'hiver de 90 %.</li> <li>- A pratiquer notamment lors de semis sans labour ou parcelles infestées.</li> </ul>
	Améliorer la gestion du désherbage sur le long terme via le contrôle du stock semencier des sols.	

## Bases agronomiques de la technique

### Conditions de mise en œuvre

Le faux-semis se traduit par un travail du sol superficiel et rappuyé (moins de 4 cm de profondeur). L'objectif est d'obtenir un sol assez émiétté qui, combiné à des conditions humides (pluies ou sol frais), garantit une levée maximale d'adventices ou repousses.

Encore faut-il que ces adventices soient aptes à germer à l'époque où est pratiqué le faux-semis. Seules les graines qui ne possèdent pas ou plus de dormance peuvent germer et donc être détruites par la suite. Par exemple : le vulpin voit réellement sa dynamique de levée se mettre en place de début septembre à fin octobre.

Pour les faux-semis réalisés en conditions sèches, il est recommandé de rouler afin d'obtenir un meilleur contact sol graines donc une meilleure levée des adventices.

Une fois levées, les adventices peuvent se détruire mécaniquement si elles sont jeunes (moins de 3 feuilles) et que la période suivant la destruction est «séchante».

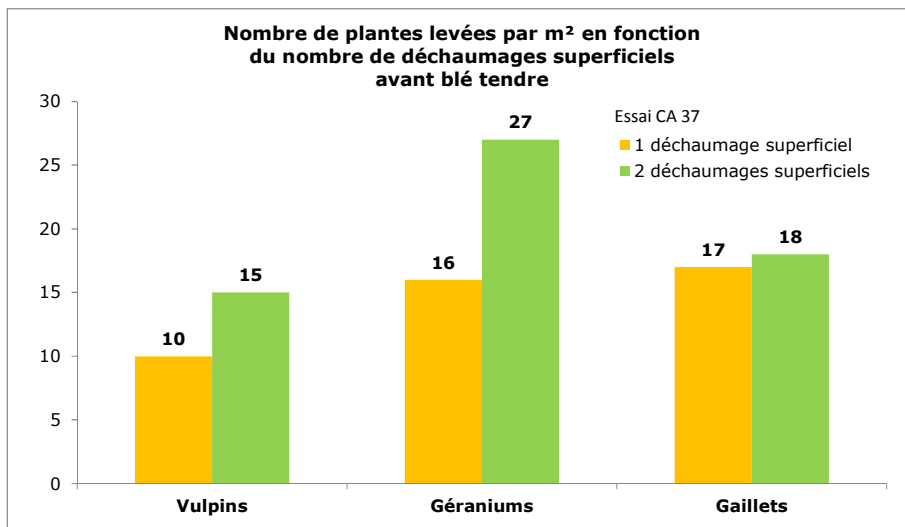
Si les adventices sont plus développées et le sol ou le climat sont humides, le recours au glyphosate est à privilégier afin d'éviter tout repiquage. En cas de destruction par labour, il faut veiller pour les mêmes raisons à bien le refermer. Dans tous les cas, semer sur une parcelle propre.

# Résultats d'essais

Le graphique ci-dessous met en évidence l'influence du travail du sol superficiel en inter-culture sur la levée à la fois des graminées et des dicotylédones.

Le déchaumage superficiel/faux-semis a été réalisé avec un déchaumeur à disques indépendants équipé d'un rouleau de rappui (outil Catros).

On peut constater que le faux-semis dynamise la levée des adventices. Certaines y répondent très facilement, comme le géranium et le vulpin, qui se mettent en germination dès lors que l'on crée un léger flux de terre.



## Conclusions : intérêts et limites

### Intérêts

- Stratégie d'évitement qui peut se révéler très efficace et complémentaire de la lutte chimique en végétation.
- Cette méthode réduit les problèmes de résistance aux herbicides, de plus ce qui est détruit avant le semis ne l'est plus pendant la culture.
- Contribution du faux-semis à la diminution du stock semencier des sols sur le long terme.

### Limites

- Efficacité dépendante des conditions climatiques et des rotations pratiquées.
- Nécessité de disponibilité en fin de période estivale.
- Ne pas réaliser des faux-semis trop proches du semis (pourtant la plus efficace) pour éviter des levées dans la culture.
- Pour être efficace, la période d'intervention devra coïncider avec la période de levée des adventices.



## Contacts

dans les Chambres d'agriculture départementales

### Chambre d'agriculture Cher

LANGLET TIPHAINE  
☎ 02 48 23 04 00  
t.langlet@cher.chambagri.fr

### FDGEDA du Cher

BRUNET JEROME  
☎ 02 48 23 46 00  
fdgeda-brunet@orange.fr

### Chambre d'agriculture Eure-et-Loir

SAVOIE THIERRY  
☎ 02 37 24 45 73  
t.savoie@eure-et-loir.chambagri.fr

### Chambre d'agriculture Indre

HOUIVET GUILLAUME  
☎ 02 54 61 61 00  
guillaume.houivet@indre.chambagri.fr

### Chambre d'agriculture Indre-et-Loire

CHEVALIER BRUNO  
☎ 02 47 48 37 37  
bruno.chevalier@cda37.fr

### Chambre d'agriculture Loir-et-Cher

BAECHLER FRANCK  
☎ 02 54 55 20 00  
franck.baechler@loir-et-cher.chambagri.fr

### Chambre d'agriculture Loiret

LORNE BORIS  
☎ 02 38 94 50 29  
boris.lorne@loiret.chambagri.fr

Document réalisé par les Chambres d'agriculture de la région Centre  
dans le cadre du Programme Régional de Développement Agricole  
et Rural 2009-2013,  
avec le soutien financier du CAS-DAR.



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

Avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
«développement agricole et rural»